



Suivi des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Rapport de la vérificatrice générale – novembre 2016
Volume III, Chapitre 3

Pourquoi est-ce important ?

- Pour fournir notre mise à jour annuelle aux législateurs sur l'état des recommandations portant sur les audits de performance d'exercices antérieurs
- Pour que les ministères et les organismes rendent compte de la mise en œuvre des recommandations du VGNB
- Pour offrir une source de renseignements aux législateurs à utiliser lorsqu'ils questionnent les ministères et les organismes

Voici nos constatations

Conclusions générales :

- Les ministères signalent que 64 % des recommandations de 2013 et de 2014 ont été mises en œuvre.
- Pour les recommandations de 2012, nous avons vérifié que 61 % d'entre elles avaient été entièrement mises en œuvre.
- Ces taux de mise en œuvre sont légèrement inférieurs à ceux des dernières années.

Mise à jour de 2016 sur Atcon :

- ONB a signalé qu'il avait mis en œuvre 15 des 19 recommandations de notre rapport de 2015.
- En 2017, nous examinerons la mise en œuvre de nos recommandations de 2015 et ferons état de nos constatations dans le cadre de notre rapport de la Phase 2 sur Atcon.
- La Phase 2 sur Acton, actuellement en cours, permettra à la vérificatrice générale de répondre à la question « à quoi les 70 millions de dollars des contribuables ont-ils servi ? »

Mise à jour sur les audits de 2011 et de 2012

- L'Assemblée législative et le Conseil exécutif ne rendent toujours pas compte publiquement du total des frais de bureau de circonscription des députés.
- Les ministres du Cabinet ne peuvent pas être tenus responsables du total des frais de leur bureau de circonscription.
- Le MTI a réalisé des progrès dans l'établissement d'un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure, mais il reste encore beaucoup à faire.
- Aucune de nos trois recommandations formulées au ministère de la Santé au sujet des paiements faits aux médecins par l'Assurance-maladie n'a été entièrement mise en œuvre, bien que des progrès aient été accomplis.
- Le processus pour déterminer et recouvrer auprès de TSNB les trop-payés par l'Assurance-maladie liés aux employés blessés reste à résoudre.
- La rémunération de l'assurance-maladie des médecins à titre individuel n'est pas encore présentée dans les rapports destinés au public.